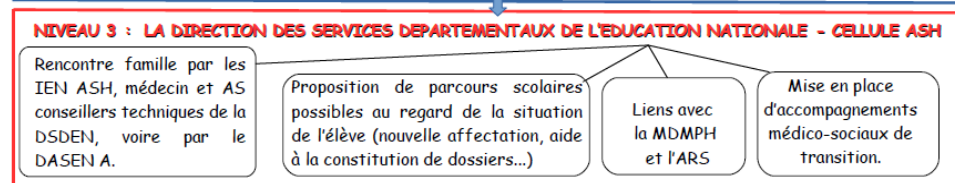
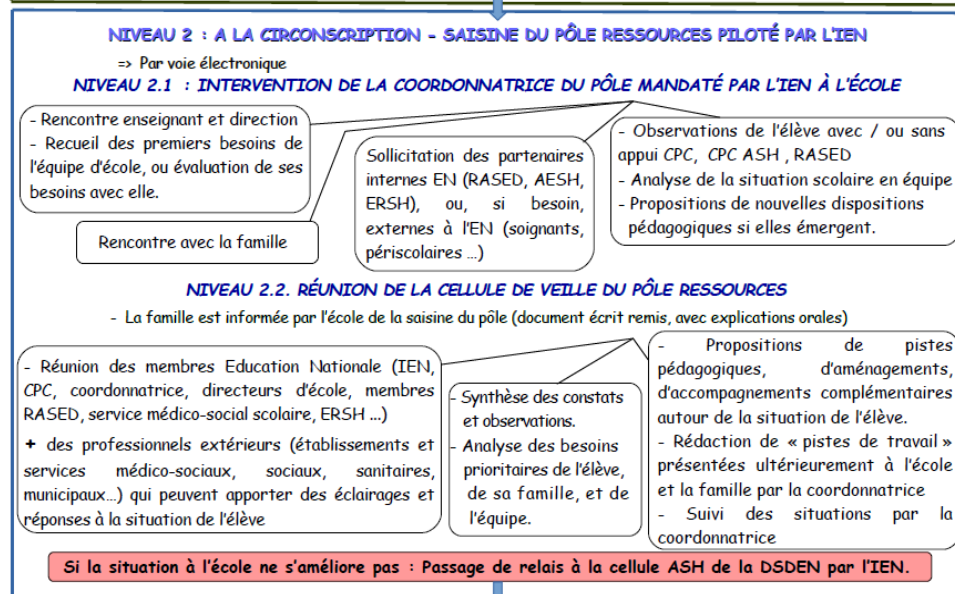
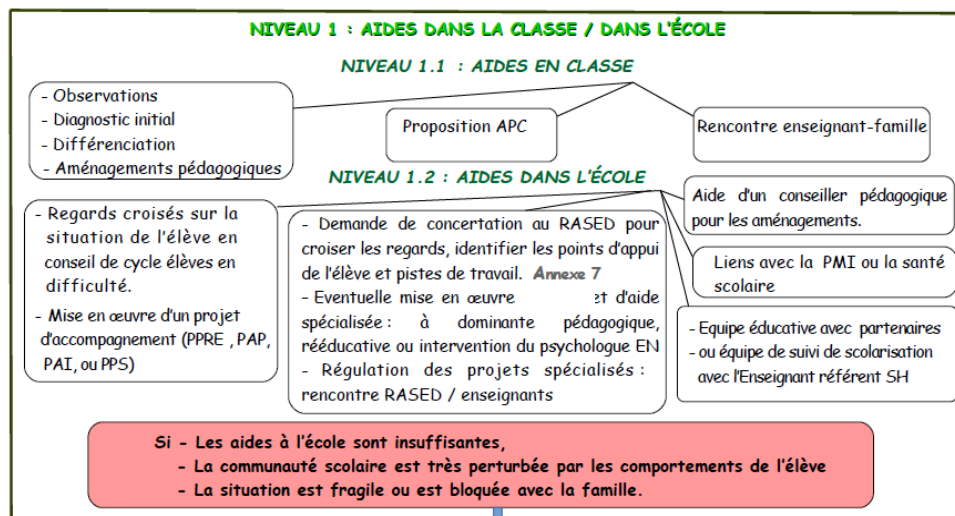




Un élève présente des comportements inappropriés



LE PÔLE RESSOURCES

Circonscription LYON 7 / LA MULATIÈRE

297 avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Inspecteur de l'Éducation Nationale

Éric LARGE

➤ ce.06902631@ac-lyon.fr

☎ 04 78 58 33 90

Enseignante Pôle Ressources / Coordinatrice Pôle Ressources

Sarah BRUNEL

➤ poleressources.lyon7lamulatiere@ac-lyon.fr

Textes de référence

- *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.*
- *Circulaire n°2014-107 du 18 août 2014 qui instaure les pôles ressources de circonscription. « Un pôle ressources dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants [...] L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressources, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge. »*

Objectifs du pôle ressources

- Répondre aux scolarisations difficiles qui se manifestent dans les écoles,
- Accompagner aussi bien les enseignants, les élèves, que leurs familles dans les difficultés qu'ils rencontrent.

Facteurs pouvant conduire à la saisine du pôle ressources par les écoles

- Pas d'évolution de la situation scolaire de l'élève malgré les aménagements déjà mis en place en classe et à l'école.
- Relations conflictuelles avec la famille.
- Modalités de scolarisation ou d'orientation à réinterroger.
- Mise en danger de l'enseignant(e) et/ou d'autres adultes.
- Mise en danger de l'élève concerné et/ou d'autres élèves.

Intérêts du pôle ressources de circonscription

- Prendre appui sur les regards croisés des différents professionnels afin de viser une approche globale des situations.
- Faire émerger des nouvelles pistes d'actions, notamment pédagogiques.
- Restaurer la capacité à agir des professionnels.
- Renforcer l'autonomie des équipes face à ces situations.

Membres du pôle ressources - L'IEN mobilise

Personnels Éducation Nationale

- coordonnatrice pôle ressources,
- conseillers pédagogiques,
- membres du RASED,
- médecins EN,
- conseillère technique de service social ou son représentant,
- enseignants référents SH,
- directeurs d'école,
- directeur de SEGPA,
- tout autre professionnel nécessaire en fonction des situations.

Partenaires hors Éducation Nationale

- services de santé (CMP, ...),
- secteur médico-social (IME, ITEP, SESSAD...),
- secteur social (MDM),
- municipalité (PRE, ...),
- secteur associatif (si des lieux ressources émergent...).

Modalités de fonctionnement du pôle ressources

DES RÉUNIONS « PLÉNIÈRES » DE PILOTAGE

- Avec tous les partenaires,
- 📅 2 fois dans l'année.

Pour :

- Apprendre aux partenaires à se connaître,
- Envisager les collaborations réciproques,
- Fixer la feuille de route, les modalités de fonctionnement,
- Analyser les besoins du territoire,
- Mesurer et réguler son action.

Piloter par l'IEN de circonscription avec 2 modalités d'organisation

DES CELLULES DE VEILLE

- Avec les partenaires qui pourraient le mieux répondre aux besoins des élèves / des équipes.

📅 Fréquence des réunions : 4/5 fois dans l'année (1 fois par période).

Pour :

- Étudier les situations d'élèves remontées à la circonscription.